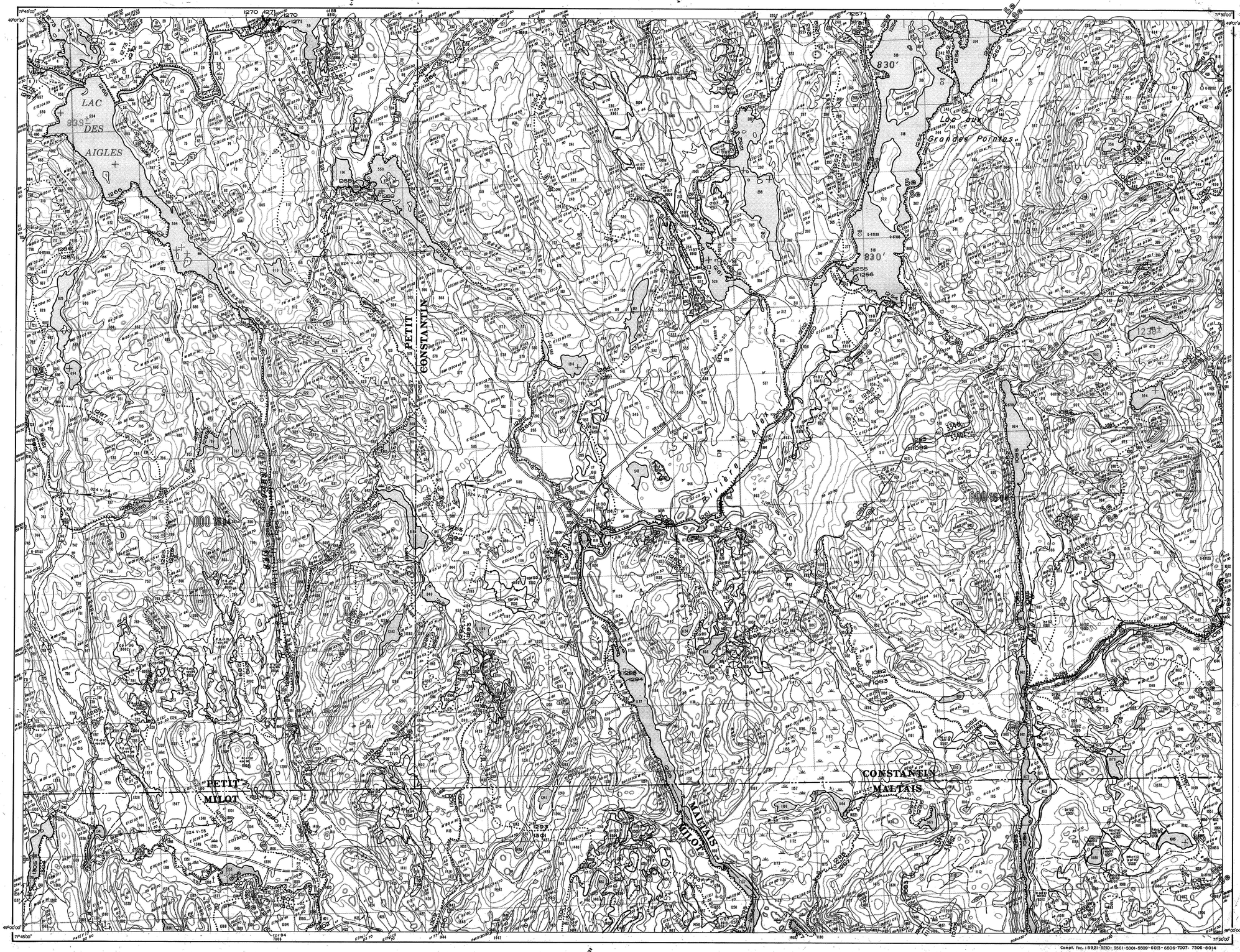

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— — de division de recensement
— — de municipalité
— — de canton, de seigneurie
— — de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées	cpr
Coupe avec protection de la régénération	cpr
Coupe avec réserves de semenciers	cpr
Coupe progressive d'ensemencement	cpr
Coupe à deux tiges	cpr
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir	cd
Coupe de protection	cj
Brûlage partiel (brûlé en 0 pied)	brp
Plantation en sablière	pl
Plantation en résineux	pl
Plantation de feuillues	pb
Ensemencement	en
Éclaircie commerciale	ec

N.B. Ces interventions n'indiquent aucune perturbation et ont des origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze (valère)
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche (plantation)
Pessière
— — (épinette noire et/ou épin rouge couvrant plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à épinette noire
(plantation d'épinette blanche)
(plantation d'épinette de Norvège)
(plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — de sapin et/ou épin blanche (sapin couvrant plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pruche
(plantation)
Pinède à pin blanc
— — — pin rouge
— — — et/ou rouge (pin couvrant plus de 75% de la portie résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pruche
— — — avec pin rouge
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec pin gris
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pruche
— — avec pin blanc
— — avec pin gris
— — avec sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pruche
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
Cédrière
— — de thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
(plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
(plantation de mélèze hybride)
(plantation de mélèze européen)
(plantation de mélèze brun)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)
Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris
— — — — — avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec peuplier
— — — — — avec sapin
Bouleau à bouleau blanc avec épinette noire ou rouge
— — — — avec sapin
— — — — avec épinette noire
Bouleau à bouleau blanc avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec épinette blanche
Bouleau à bouleau jaune avec épinette
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
Peuplerais avec sapin
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
— — avec mélèze
Chênaie rouge résineuse
Érablière résineuse
Mélange sur station tolérante
— — sur station humide

FEUILLUS (groupements)
Feuillu
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
(plantation)
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouleau jaune
Peuplerais
Érablière rouge
Érablière
— — à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouleau jaune
— — à peuplier
— — à d'autres d'essences intolérantes
— — à d'autres d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de chêne rouge
— — de tilleul d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autre

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement récréatif, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe par trouée
Coupe par trouée en bordure
Coupe par bandes
Coupe par bandes plus épinettes légères
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlé partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et d'épinette blanche mûrissant
⊖ 1 à 50 %
⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Brûlis partiel
Coupe partielle
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-30 ans
30	31-40
40	41-50
50	51-60
70	61-80
90	81-100
120	101-120
120 +	121 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30	30-80
90-30	30-90
100-30	30-100
120-30	30-120
120-70	70-120

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Peuplé à dominance de feuillus, majorité des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements: majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Vieilleuse inéquienne: Peuplé à dominance de feuillus, majorité des tiges vieilles de 90 ans. Autres peuplements: majorité des tiges ont plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR	20m	17m	14m	11m	8m	4m
DENSITÉ	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Faible	0 à 30%	normal
Légère	31 à 50 %	↑
Forte	51 à 70 %	↑
Abrupte	71 % et plus	↑

Pour une précision accourde de pente, voir la carte de pente.
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 3 E 1 C 2 D 1 D 2 — S: résineux; E: épinette; 1: classe de perte; C: classe d'âge; 2: classe d'âge; D: densité; 1: classe de densité; D: densité; 2: classe de densité

R C 3 J 4 B 1 D 1 — R: résineux; C: cédrière; 3: classe de perte; J: pruche; 4: classe d'âge; B: sapin et/ou épinette blanche; 1: classe de densité; D: densité; 1: classe de densité

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. STNG. FOR.-GROUPE POULIN-TURBULET
SIGNATURE:
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. STNG. FOR.:
SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne: 1986-1987; Année de publication: 1988; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 15/6/87
Déclinaison magnétique: 19° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 24
Unité d'aménagement: 1
Unité de sondage: 1
Mode de tenure ou de gestion: 00
Bloc d'aménagement: 18
Concessionnaire ou autres: 04
Bassin hydrographique: 3340*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 94900
Division de recensement: 7
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 1252*
Région écologique: 6*

Municipalité régionale de comté: M.R.C. 260 MARIA CHAPDELAINE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32 H 8	22 E 5	22 E 6	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32 H 1	22 E 4	22 E 3	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32 A 16	22 D 13	22 D 14	

22 E/4 S.E.

Compt. for.: 8921-9210-9561-5001-5509-6013-6506-7007-7506-8014

À jour: Avril 1997